

Trafic de biens de consommation radioactifs : L'ACRO appelle à la vigilance !

Papier peint, draps, serviettes hygiéniques... radioactifs vendus sur le thème du bien-être et de la santé ! L'ACRO appelle à la vigilance face à ce qui ressemble à une vaste escroquerie.

Tous ces produits, commercialisés en Corée pour le papier peint, en voie d'être importés en Espagne pour les draps et vendus en France pour les serviettes hygiéniques, contiennent de la radioactivité naturelle dite renforcée, c'est à dire qui a été concentrée. Ils sont supposés favoriser la présence d'anions, des ions négatifs qui seraient source de bien-être.

De telles pratiques sont illégales en Europe ! L'addition de radioactivité dans les biens de consommation et l'alimentation est interdite.

En l'espace de quelques mois, l'ACRO a eu à expertiser différents produits commercialisés sous l'appellation « Anion » : parfois, rien d'anormal n'a été trouvé, mais **plusieurs d'entre eux contiennent de la radioactivité rajoutée.**

En l'espace de quelques mois, l'ACRO a eu à expertiser différents produits rentrant dans la catégorie dite des « biens de consommation ».

PLUSIEURS CONTIENNENT DE LA RADIOACTIVITE AJOUTEE !

C'est d'abord du papier peint d'origine coréenne (à la demande d'une association coréenne) pour lequel notre laboratoire a pu mesurer 80 000 Bq/kg pour les radionucléides de la chaîne du Thorium-232 et 14 000 Bq/kg de radionucléides pour ceux de la chaîne de l'Uranium-238.

C'est ensuite du tissu pour housse de matelas (à la demande d'une société espagnole) pour lequel notre laboratoire a pu mesurer 450 000 Bq/kg de radionucléides de la chaîne du Thorium-232 et 63 000 Bq/kg pour ceux de la chaîne de l'Uranium-238. Le drap contenait aussi de l'Uranium-235 et ses descendants. Suite à la mise en garde de l'ACRO, nos derniers échanges avec la société espagnole nous permettent de penser qu'elle ne va pas commercialiser un tel produit.

Enfin, plus récemment, ce sont des serviettes hygiéniques acquises auprès d'un revendeur en France pour lesquelles le laboratoire de l'ACRO a identifié une bandelette placée en partie superficielle sur chacune d'elles contenant également des substances radioactives correspondant aux chaînes du Thorium-232 et de l'Uranium-238 mais, cette fois, à des niveaux plus faibles (8 400 Bq/kg pour l'ensemble des 2 chaînes radioactives).

LA RADIOACTIVITE NATURELLE N'EST PAS MOINS DANGEREUSE QUE LA RADIOACTIVITE ARTIFICIELLE !

Dans l'ensemble de ces différents produits, ce qu'il y a de commun c'est que les substances radioactives identifiées appartiennent toutes aux deux chaînes de radionucléides naturels issues du Thorium-232 (11 descendants radioactifs) et de l'Uranium-238 (14 descendants radioactifs) avec une nette prépondérance de la chaîne du Thorium-232. Il s'agit en fait de radioactivité naturelle renforcée (dénommée NORM¹) issue de certaines industries exploitant des produits provenant de la croûte terrestre (zirconium, titane, terres rares, phosphates...) où ils sont présents en concentrations élevées mais où, de la même manière, les substances radioactives naturelles sont elles aussi fortement concentrées.

Même « naturelle », cette radioactivité émettant des radiations gamma, bêta et surtout alpha (très radiotoxiques...) n'en est pas moins dangereuse que la radioactivité artificielle et, en outre, elle est ici très concentrée.

¹ Naturally occurring radioactive material

Plus grave encore, au-delà de la toxicité radioactive, l'uranium et le thorium sont également des toxiques chimiques puissants².

SUR LE THEME DU « BIEN-ETRE », EN FAIT UNE VASTE ESCROQUERIE !

Lorsque l'on se rend sur des sites qui vantent ces produits, on trouve le terme magique « ANION » ce qui veut dire que ces substances sont supposées produire des « ions négatifs » source de « bien-être » pour le corps humain.

Sur un site présentant les avantages de l'ANION, on peut lire qu'il : « *réduit la fatigue, le stress, les inflammations, renforce le système immunitaire, rétablit l'équilibre hormonal et élimine les bactéries* ». Rien de moins !

Il est même conseillé de tremper des bandelettes comme celles des serviettes hygiéniques dans de l'eau de boisson et l'on obtiendra « *une désintoxication de l'organisme, une réduction des douleurs liées à l'arthrite et une élimination drastique des hémorroïdes* ». Autre utilisation proposée, appliquer ces bandelettes radioactives sur des lésions cutanées sous forme de pansement.

Ahurissant ! On se croit revenus un siècle en arrière, à l'époque où l'on vantait les « bienfaits » de la radioactivité.

Une vaste escroquerie, en particulier pour le thème récurrent de la destruction bactérienne. A ces niveaux de débits de dose, aucune bactérie ne sera détruite.

Les serviettes hygiéniques sont vendues dans un système pyramidal de vente à domicile impliquant des revendeurs qui ne semblent pas conscients de ce qu'ils font.

Une recherche sur Internet montre que la vente de ces produits semble très étendue en Asie (où beaucoup sont fabriqués) et dans certains pays d'Afrique.

DES RISQUES D'EXPOSITION CHRONIQUES AUX RADIATIONS

Une simple exposition conjoncturelle serait sans doute sans effet car on est dans le domaine de faibles expositions. Cependant, la nature de l'ensemble des biens analysés peut entraîner des expositions chroniques sur des plages de temps importantes de la vie quotidienne. Dès lors, ce sont des doses qui s'accumulent au niveau de l'organisme.

Ces expositions sont d'abord des expositions externes du fait que certains radionucléides identifiés émettent des radiations gamma pénétrantes. Dans le cas de produits présents à proximité immédiate de la peau (housse de matelas, serviettes hygiéniques...), les personnes exposées reçoivent également une dose

² Pour illustration, il est utile de rappeler que les normes de potabilité de l'eau de boisson concernant l'uranium (valeurs-guide de l'OMS) sont établies en relation avec la toxicité chimique de cet élément.

équivalente à la peau du fait de l'émission de radiations bêta et de rayons X de faibles énergies (quelques dizaines de keV). Doses d'autant moins négligeables que le temps d'exposition est prolongé³.

Mais c'est aussi un risque d'exposition interne, en particulier dans le cas de la housse de matelas. Le laboratoire de l'ACRO a en effet procédé à des frottis sur ce tissu et démontré que cette matière est en partie friable et donc susceptible d'être remise en suspension dans l'atmosphère et inhalée.

A la dose externe évoquée précédemment, il convient donc d'ajouter une dose interne potentielle non négligeable quand on sait que le Thorium-232, largement dominant ici, a une radiotoxicité assez proche de celle du plutonium.

Les règles internationales de radioprotection stipulent que l'exposition aux rayonnements ionisants n'est justifiée que si le bénéfice engendré est supérieur au détriment (principe de justification). Ici, les risques décrits sont inacceptables, ce d'autant plus que rien (aucun bénéfice sérieux) ne peut justifier l'ajout de cette radioactivité dans ces produits !

DEFENDRE ET ELARGIR UN VOLET DE LA REGLEMENTATION EUROPEENNE

La nouvelle directive européenne (directive 2013/59/Euratom) maintient l'interdiction d'addition délibérée de substances radioactives dans les biens de consommation (tout comme la précédente directive 96/29/Euratom, encore en vigueur), dès lors que de telles pratiques n'ont aucune justification.

En fait, la directive mentionne "certaines catégories" de biens de consommation (i.e. produits cosmétiques, jouets, parures...). Il convient d'élargir cette interdiction à tous les biens de consommation afin de couvrir clairement des produits comme ceux expertisés ici par le laboratoire de l'ACRO.

C'est un enjeu crucial à l'heure où est rediscutée la possible introduction de "seuils de libération" de substances radioactives dans l'environnement et où les industries manipulant de la radioactivité naturelle renforcée (NORM) doivent entrer pleinement dans le champ réglementaire de la radioprotection. En ce moment, un comité de transposition planche sur la traduction en droit français de la nouvelle directive européenne.

Nous demandons donc aux autorités régaliennes de protéger TOUTES les catégories de biens de consommation du risque de contaminations radioactives et nous appelons nos concitoyens à la vigilance (au besoin en sollicitant le laboratoire de l'ACRO).

³ Dans son rapport d'expertise remis à la société espagnole, l'ACRO a évalué ce que pourraient être pour un enfant la dose externe (365 µSv/an) et la dose équivalente à la peau (2190 µSv/an).

Le papier peint

Ce produit, appelé « Vif printemps », a été fabriqué par Daedong Wallpaper (<http://www.ddwp.co.kr/>) qui a fait faillite en juillet 2011. Selon le fabricant, « le papier peint fonctionnel émet une grande quantité d'anions et de rayons dans l'infrarouge lointain, par conséquent il rafraîchit les environnements intérieurs et procure d'excellents effets favorables au corps humain. »

Voir : <http://www.acro.eu.org/resultats-des-mesures-acro-en-coree-du-sud/>

description du produit		
produit	papier peint	
provenance	Corée du Sud	
nom du modèle	"Vif printemps"	
résultat		
	activité par élément	activité totale
chaîne de l'Uranium-238 (14 éléments)	1 000 Bq/kg	14 000 Bq/kg
chaîne du Thorium-232 (10 éléments)	8 000 Bq/kg	80 000 Bq/kg



Tissus pour literies

Ce produit est fabriqué en Corée et importé en Espagne en vue d'une commercialisation comme source de bien-être. Suite à la mise en garde de l'ACRO et les échanges que nous avons eu avec la société importatrice, nous pensons qu'il ne sera pas mis en vente sur le marché européen.

description du produit		
produit	tissu pour housse de matelas	
provenance	Corée du Sud	
nom du produit	"anion cotton"	
résultat		
	activité par élément	activité totale
chaîne de l'Uranium-238 (14 éléments)	4 500 Bq/kg	63 000 Bq/kg
chaîne du Thorium-232 (10 éléments)	45 000 Bq/kg	450 000 Bq/kg



Serviettes hygiéniques

Les serviettes hygiéniques analysées par l'ACRO sont toutes produites par le même groupe : WINALITE. Cette société chinoise exporte ces produits sources d'« anions » dans de nombreux pays du monde et notamment en France où nous avons pu nous procurer ces produits chez un particulier revendeur de produits WINALITE.



WINALITE

Les serviettes contiennent une bandelette verte appelée « *bande anion* » dans laquelle des éléments radioactifs ont été ajoutés. Nous avons donc retiré ces « bandes anion » des serviettes hygiéniques et les avons analysées par spectrométrie gamma dans notre laboratoire. Elles présentent toute la même concentration en produits radioactifs.

description du produit		
produit	serviette hygiénique	
marque	WINALITE	
nom du produit	Winlon, WinCare, Love Moon	
Conditionnement		
fraction analysée	bandelette anion	
résultat		
	activité par élément	activité totale
chaîne de l'Uranium-238 (14 éléments)	100 Bq/kg	1 400 Bq/kg
chaîne du Thorium-232 (10 éléments)	700 Bq/kg	7 000 Bq/kg

WinCare :



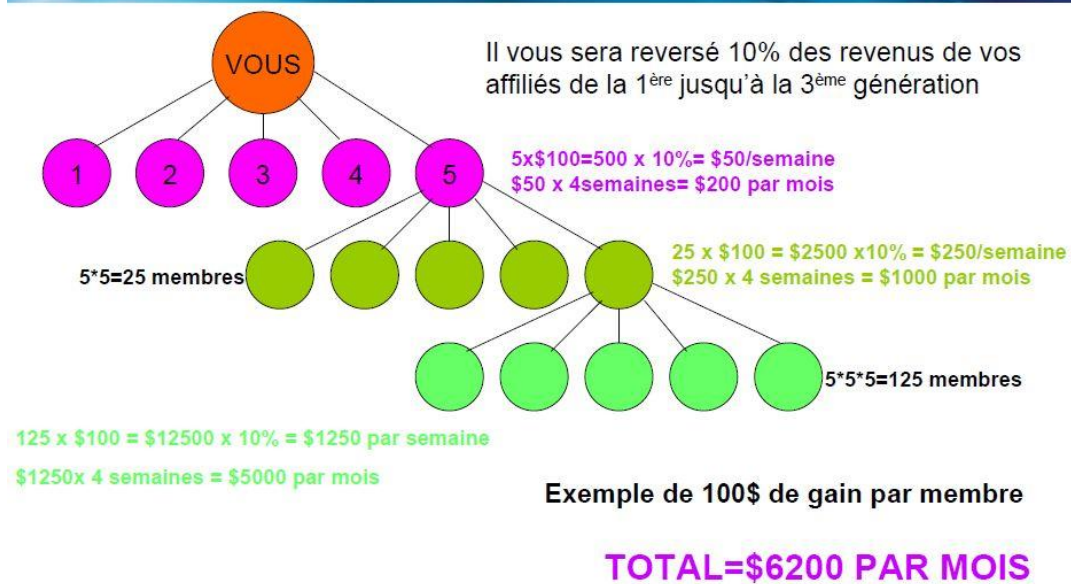
Winlon (anciennement Love Moon) :



Love Moon :



Les produits WINALITES sont vendus dans un système pyramidal de vente à domicile impliquant des revendeurs qui ne semblent pas conscients de ce qu'ils font.



Voir, par exemple :

<http://www.winalite-sante.com/marketing>

Des pratiques ahurissantes !

Certains sites internet proposent d'autres utilisations des « bandelettes anion » présentes dans les serviettes hygiéniques :

- sous forme d'eau buvable : « *mettre 1 à 2 bandes d'anion dans 1,5L d'eau pendant 8h de temps et boire régulièrement cette eau* » ;
- sous forme de cataplasme : « *retirer une ou plusieurs bandes d'anion des serviettes les mouiller et les appliquer sur la ou les zones à problème avec du sparadrap pendant 8 heures* » ;
- mastiquées : « *retirer une ou plusieurs bandes d'anion de la serviette et mâcher-là doucement pendant 30 minutes au moins ; résultat spectaculaire pour soulager les caries !* »



Voir :

<https://www.youtube.com/watch?v=MyY1kMtAJD4>

<https://www.youtube.com/watch?v=2nm4pGvwL3A>